

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le 02 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe Baguet, Maire. Etaient présents en début de séance : M. M^{mes} Maurice Decat, Laurent Bach, Laurence Dufiet, Caroline Bordat, Victor Lopes, Virginie Decat, Serge Marson, Anne-Elisabeth Bourguignon, Harold Maximo, Michèle DABEL, Serge Flament, Delphine Grolleau et Marie Greco.

Absent : Sylvie Adella

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Anne-Elisabeth Bourguignon.

1/ Ajout de sujet à l'ordre du jour :

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du PNR pour installation d'isolants biosourcés à l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

2/ Vote du compte de gestion M14-2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe Baguet,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à la majorité (contre : 2 ; abstention : 0 ; pour : 12) que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/ Vote du compte administratif M14 – 2018

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Laurence Dufiet, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Recettes	1 829 199,83 €
	Dépenses	1 854 361,71 €
	Résultat exercice	- 25 161,88 €
Section d'investissement	Recettes	1 059 384,71 €
	Dépenses	567 289,06 €
	Résultat exercice	492 095,73 €
Report 2017	Fonctionnement	380 503,48 €
	Investissement	- 141 626,02
Résultat de clôture	Fonctionnement	355 341,60 €
	Investissement	350 469,71 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Constate cependant des différences par rapport au compte de gestion M14-2018, quant aux résultats de l'exercice dues à l'intégration au compte de gestion de la liquidation de la Communauté de Communes du Pays de Bière, à savoir 106 707, 59 € en recette de fonctionnement et 13 883,68 € en recette d'investissement.

4°) Vote et arrête à la majorité (contre : 2 ; abstention : 0 ; pour : 11) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ Vote des trois taxes directes locales

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2018 pour les trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	11.00 %
- Taxe foncière (bâti)	19.71 %
- Taxe foncière (non bâti)	45.00 %

5/ Budget Primitif 2019 – M 14

Après avoir entendu le projet de Budget Primitif 2019 – M 14 présenté par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à la majorité (contre : 0 ; abstention : 2 ; pour : 12) le Budget Primitif 2019 – M 14 présenté par Monsieur le Maire :

Par chapitre en section de fonctionnement qui s'équilibre à	1 239 519,19 €
Par chapitre en section d'investissement qui s'équilibre à	818 283,51 €

6/ Demande de subvention auprès au Parc Naturel Régional du gâtinais français

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention du PNR, pour l'utilisation d'isolants biosourcés pour les travaux de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention auprès du PNR pour l'utilisation d'isolants biosourcés pour les travaux de l'école primaire.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

7/ Affaires diverses

Mme Greco interpelle le Maire et rappelle que pendant la réunion de travail relative à la préparation du budget, des échanges sur les actions de l'association « le Cercle » ont eu lieu. Elle propose que les élus qui ont des questions les posent aux intéressés puisque une partie des représentants de l'association sont présents dans le public.

M. le Maire répond que ce n'est pas le lieu pour ce genre d'échange.

Mme Bourguignon informe l'assemblée qu'une réunion « plan climat » aura lieu à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau le 10 avril 2019 et qu'elle ne pourra pas s'y rendre. Elle souhaiterait qu'un conseiller puisse la remplacer.

De plus elle informe le Conseil que pour les 20 ans du PNR de nombreuses animations vont être proposées et qu'un questionnaire est à remplir sur leur site internet.

Mme Grolleau demande au Maire pourquoi l'erratum concernant le vote pour le remboursement du prêt suite à la vente du Moulin n'a pas été fait dans le dernier journal communal.

M. Baguet signale qu'il s'agit d'un oubli et qu'un erratum sera mis sur le site internet de la commune.

Mme Grolleau souhaiterait savoir pourquoi M. Lopes a pu assister à la dernière réunion du comité consultatif finance alors qu'il ne fait pas parti des membres élus. Mme Dufiet lui répond qu'il y a été invité et informe Mme Grolleau que toutes les personnes qui souhaitent assister aux réunions du comité finances sont les bienvenues.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 10.